

N° 110
S É N A T

SESSION ORDINAIRE DE 2015-2016

15 mars 2016

PROJET DE LOI

*autorisant l'approbation de la **convention d'entraide judiciaire** en matière **pénale** entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la **République du Pérou**.*

(Texte définitif)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (14^{ème} législ.) : 1533, 3421 et T.A. 668.

Sénat : 352, 451 et 452 (2015-2016).

Article unique

Est autorisée l'approbation de la convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Pérou, signée à Paris le 15 novembre 2012, et dont le texte est annexé à la présente loi⁽¹⁾.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 15 mars 2016.

Le Président,

Signé : Gérard LARCHER

(1) *Nota* : voir le document annexé au n° 1533 (AN, 14^{ème} législ.).